Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 20/06/2024 - 26253 - 2020 B 05710 - 884 174 301 - ABM FITNESS

DocuSign Envelope ID: 7B43D625-57C7-4AEC-97DF-1A23CBB28F49

ABM FITNESS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.100 Euros
Siège social : 142, Avenue de Paris – 92320 CHATILLON
RCS NANTERRE 884 174 301

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, et le 20 juin, à 13h00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au Cabinet PLEIADE AVOCATS, à PARIS (75008) – 8, rue la Boétie, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement.

Monsieur Arnaud BEZARD préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 2.100 actions sur les 2.100 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport du Président,
- Le texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et reconnait la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Réduction du capital social d'une somme de 700 Euros, par voie de rachat et d'annulation des 700 actions de M. Baptiste FOUIN,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Pouvoirs en vue des formalités.

DocuSign Envelope ID: 7B43D625-57C7-4AEC-97DF-1A23CBB28F49

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président, sous les conditions suspensives suivantes :

- l'obtention par la société ABM FITNESS d'un concours financier bancaire permettant le financement du rachat des actions ;
- l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'opposition valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 10.000 euros ; et
- l'obtention de la mainlevée de Monsieur Baptiste FOUIN (Maître Anne ROMERO recevra donc en séquestre, une copie des actes signés qui ne pourront être communiqués qu'à la banque finançant l'acquisition, et obtiendra mainlevée de ce séquestre aussitôt les fonds reçus par M. FOUIN. Il est convenu que cet engagement est une condition essentielle du consentement des Parties.

Décide de réduire le capital social de 700 Euros, pour le ramener de 2.100 Euros à 1.400 Euros, par voie de rachat de 700 actions, appartenant à Monsieur Baptiste FOUIN.

Chaque action a une valeur nominale de 1 Euro et un prix unitaire de 43,857142 Euros, soit un prix global de 30.700 Euros.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le poste du compte « report à nouveau » qui s'élève à un montant de 30.132 Euros tel qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Le prix de rachat des 700 actions appartenant à Monsieur Baptiste FOUIN sera réglé au moyen d'un virement qui sera effectué, après obtention du concours financier bancaire par la Société, sur le compte CARPA de Maître Anne ROMERO, Avocat à PARIS (75017) – 119, rue de Courcelles, à charge ensuite pour celle-ci, une fois le délai d'opposition des créanciers expiré de remettre le prix de rachat desdites actions, soit la somme de 30.700 euros, à M. Baptiste FOUIN et d'en obtenir quittance.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour constater la réalisation définitive de la réduction du capital, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des actions de Monsieur Baptiste FOUIN, verser le prix global de rachat sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

DocuSign Envelope ID: 7B43D625-57C7-4AEC-97DF-1A23CBB28F49

M. Arnaud BEZARD, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour
M. Matthieu DEVILLE, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour
M. Baptiste FOUIN, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DocuSign Envelope ID: 7B43D625-57C7-4AEC-97DF-1A23CBB28F49

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, et sous la même condition, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

L'article 6 est modifié comme suit :

« Article 6 – Apports

- *A la constitution, il a été apporté la somme de deux mille cent euros (2.100 Euros).*

- *Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du ---------- 2024, le capital social a été réduit de 700 Euros pour être ramené à 1.400 Euros, par rachat et annulation de 700 actions. »*

L'article 7 sera dorénavant rédigé comme suit :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille quatre cents Euros (1.400 €).

Il est divisé en 1.400 actions chacune de même catégorie, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- *M. BEZARD, à concurrence de 700 actions, numérotées de 1 à 700, en rémunération de ses apports,*
  ci 700 actions
- *M. DEVILLE, à concurrence de 700 actions, numérotées de 701 à 1.400 en rémunération de ses apports,*
  ci 700 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 1.400 actions.

Les associés déclarent que ces actions sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement. »

M. Arnaud BEZARD, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour
M. Matthieu DEVILLE, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour
M. Baptiste FOUIN, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DocuSign Envelope ID: 7B43D625-57C7-4AEC-97DF-1A23CBB28F49

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

M. Arnaud BEZARD, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour
M. Matthieu DEVILLE, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour
M. Baptiste FOUIN, présent, possédant 700 actions ayant droit de vote, a voté	Pour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et représentés.

Les associés acceptent de signer électroniquement le présent acte par le biais d'un service de signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et acceptent de reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et de conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par voie électronique le cas échéant.

DocuSigned by:
22CD3A60FB8E4FB...

Arnaud BEZARD

DocuSigned by:
Matthieu DEVILLE
8A47279D073F44C...

Matthieu DEVILLE

DocuSigned by:
BAPTISTE FOUIN
045F7250C2794DA...

Baptiste FOUIN